



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 901-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 19 août 2019, le règlement suivant :

901-01 – Règlement modifiant le Règlement 901 décrétant la réalisation de travaux de renforcement structural du pont de l'Île Ducharme ainsi qu'une dépense et un emprunt de 384 000 \$ pour en payer les coûts afin d'augmenter l'emprunt et la dépense d'une somme de 296 000 \$ et portant le total à 680 000 \$ »;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 20 novembre 2019;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 27 NOVEMBRE 2019.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS